



# ADOPTION DU PDCEMINS ET INAUGURATION DU SENTIER DU LAC À PRÉFARGIER

CONFÉRENCE DE PRESSE, PRÉFARGIER, LE 6 JUILLET 2023

**DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL  
ET DE L'ENVIRONNEMENT (DDTE)**

Service de l'aménagement du territoire

Service des ponts et chaussées

# Sommaire

## **Plan directeur des chemins pour piétons et chemins de randonnée pédestre**

- Le CE adopte le nouveau PD Chemins
- En bref ce qui va changer

## **Optimisation du Sentier du lac**

- Contexte du projet
- Secteur Préfargier
- Suite de la démarche

## **Points-clés**

# Une planification cantonale qui renforce l'ensemble des chemins sur le canton

Le **nouveau PDChemins a été adopté par le Conseil d'État le 3 juillet 2023**, de même que le rapport du CE à l'attention du Grand Conseil à l'appui d'une demande de crédit pour la réalisation des mesures à hauteur de 3.5 millions de francs.

Le PDChemins est liant pour les autorités cantonales et communales dès son adoption.

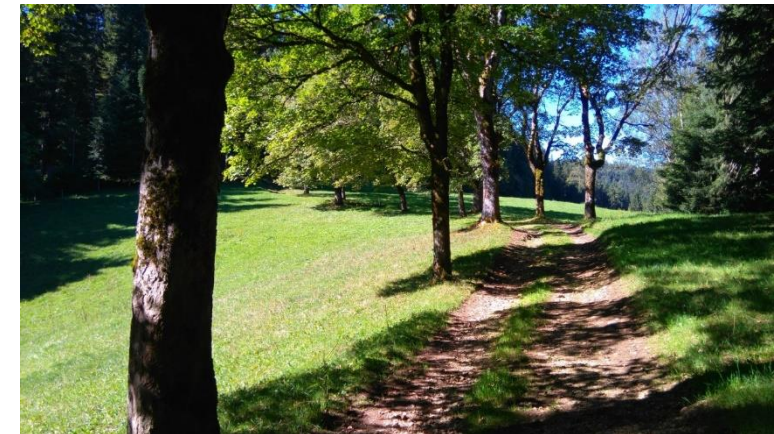
Le projet de décret pour la réalisation est maintenant soumis au Grand Conseil pour validation.

➤ 1'147km de sentiers balisés après révision, soit 69 km de plus qu'aujourd'hui (1'078 km).

➤ Le «Sentier du lac» constitue aussi un chemin pédestre inscrit dans le PD Chemins. Les mesures d'optimisation ont leurs propres financement et calendrier.



# La mise en valeur de nos paysages exceptionnels et du patrimoine



# Enjeux de la révision du PD Chemins

- **Gagner en attractivité** (paysages et sites touristiques, détente)
- **Assurer la sécurité** (trafic, dangers naturels, bétail)
- **Optimiser le balisage** (chemins pédestres/de montagne)
- **Garantir la cohérence** (connectivité, suppression doublons)
- **Tenir compte des arrêts TP** (trains, tram et bus)
- **Tenir compte des multiples intérêts** (forêt, agriculture, tourisme, loisirs, patrimoine, protection de la nature, trafic routier, VTT, randonnée équestre, etc. ...)
- **Renforcer la communication** (Suisse Mobile, sensibilisation)

# Un instrument de coordination et une demande de crédit

**Un rapport explicatif** (à l'attention des communes, services et partenaires impliqués)

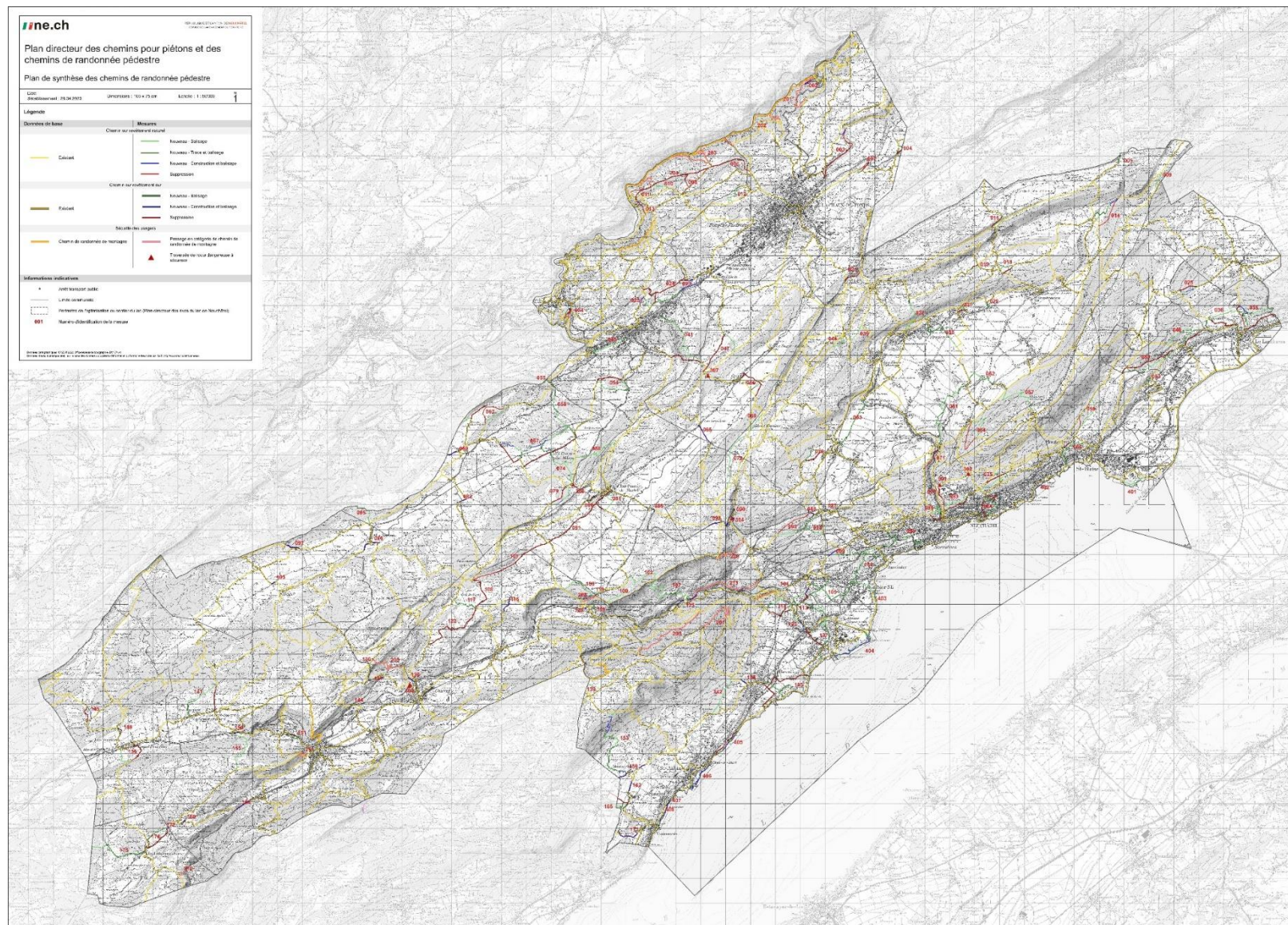
**Un plan de synthèse des chemins de randonnée pédestre** (1:50'000)

localisant les nouveaux chemins, les chemins supprimés, le type de revêtements (naturel ou en dur), le type de balisage (chemins jaunes ou randonnée de montagne), les traversées de route dangereuse à sécuriser, le n° d'identification des différentes mesures

**Un cahier de fiches de mesures**

- 430 mesures regroupées dans 154 fiches d'objets
- Un résumé des mesures par commune
- Des indications par type, degré d'urgence, coûts et priorités

# Des mesures localisées à réaliser ...



# Ce qui va changer :

**14% sera amélioré**, à savoir:

- 69 km de plus par rapport au réseau actuel (état 2023)
- 128 km de chemins existants à baliser en chemins pédestres (nouveaux tronçons, itinéraires)
- 88 km de chemins pédestres supprimés (doublons, tracé non optimal)
- 26 km de chemins totalement nouveaux à créer et à baliser
- 10 km supplémentaires de chemins en catégorie «randonnée de montagne»
- Création de cheminements piétonniers sur accotements (banquettes) pour sortir les piétons de la chaussée et améliorer la sécurité
- Assainissement de traversées dangereuses sur routes cantonales
- + 4.2 % de revêtements naturels (passage de 61% à 65%)

**86% du réseau a été confirmé et reste stable**



# Mise en œuvre par étapes dès 2024



Sur 10 ans,  
selon planning et opportunités

Financement à 100%  
par le canton

Entretien par les communes,  
comme aujourd'hui

Poursuite de la collaboration  
avec Neuchâtel Rando  
(balisage)

# «Optimisation du Sentier du lac»

## Un parcours de longue durée ...

- **1953** - *«Chacun a le droit de passer librement sur les rives neuchâteloises des lacs de Neuchâtel et de Bienne, sauf exceptions reconnues d'intérêt public par le Conseil d'État. »*, art.40 LPGE
- **1996** - Décret du Grand Conseil pour un crédit pour la réalisation du Sentier du lac
- **2004** - Inauguration du Sentier du lac (9 km éloignés des rives)
- **2011** - Nouveau plan directeur cantonal → Fiche S\_33\_ Protéger et gérer les rives des lacs
- **2014** - Études de base du Plan directeur des rives du lac de Neuchâtel (PDRives)
- **2016** - Initiative législative populaire cantonale «Rives pour toutes et tous»
- **2017** - Adoption PDRives → mesure Phare « Sentier du lac» (9km)
- **2021** - Crédit de CHF 2'400'000.- pour la réalisation du Sentier du lac
  - Phase planification (2022-2023)
  - Phase réalisation par étape (2023-2028)

# Un ancrage fédéral et cantonal

## Loi sur l'aménagement du territoire (LAT)

**Art. 3** <sup>2</sup> Tenir libres les bords des lacs et des cours d'eau et faciliter au public l'accès aux rives et le passage le long de celles-ci.

\*\*\*\*\*

## Loi sur la protection et la gestion des eaux (LPGE )

**Art. 40** <sup>1</sup> Chacun a le droit de passer librement sur les rives neuchâteloises des lacs de Neuchâtel et de Bienne, sauf exceptions reconnues d'intérêt public par le Conseil d'État.

## Loi d'introduction à la loi fédérale sur les chemins pour piétons et chemins de randonnée pédestre (LI-LCPR)

**Art. 17** <sup>1</sup> La réalisation des nouveaux chemins de randonnée pédestre figurant dans les plans cantonaux et leur signalisation sont assurées par le canton. (...);

<sup>3</sup> L'entretien de l'ensemble des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre est assuré par les communes.

# Une forte attente de la population

L'initiative « **Rives pour toutes et tous** » demandait en 2016 que les rives et les grèves des lacs du canton de Neuchâtel soient accessibles, de manière continue par un passage de 2 m au moins à réaliser dans les 2 ans.

L'initiative a été retirée en raison du contre-projet indirect, qui consistait en l'adoption du PDRives et l'obtention d'un crédit d'engagement.

## Retrait de l'initiative « **Rives pour toutes et tous** » au profit du contre-projet

Les Verts neuchâtelois sont satisfaits du contre-projet indirect à l'initiative « Rives pour toutes et tous » voté à une large majorité par le Grand Conseil neuchâtelois le 26 janvier dernier. Le crédit d'engagement de 2'400'000 francs visant l'optimisation du sentier du Lac dans le sens voulu par le Plan directeur des Rives, ceci dans un délai de 5 ans, a convaincu le comité d'initiative de retirer son initiative au profit de ce contre-projet.



The screenshot shows the website for 'RIVES PUBLIQUES'. The main header features the text 'RIVES PUBLIQUES' in large white letters over a background image of a boat on a lake. Below this, it reads 'ASSOCIATION POUR LE LIBRE ACCÈS AUX RIVES DES LACS ET COURS D'EAU SUISSES'. A navigation menu includes 'L'association', 'Documentation / presse', 'Nous soutenir', and 'Contact'. On the left, there is a logo with a sun, a person, and a boat, with the text 'RIVES PUBLIQUES' below it.

Une initiative fédérale sur l'accès aux rives des lacs et cours d'eau est planifiée

08/03/2022

# Une planification cantonale

Le **plan directeur des rives** du Lac de Neuchâtel, adopté en mars 2017 par le CE.



Ce document concerne toute la bande riveraine de Vaumarcus à La Tène. Il distingue des secteurs à priorité nature et des secteurs où un développement est envisageable. Il a établi une pesée générale des intérêts entre enjeux potentiellement contradictoires (mobilité-transport / nature-paysage / urbanisation-loisirs).

Le PDRives est liant pour les autorités cantonales et communales.

# Le Sentier du Lac est une mesure phare

Le projet d'optimisation du sentier du lac consiste à :

1. **Optimiser le Sentier du Lac** sur les secteurs encore non accessibles ou non balisés comme sentier du lac (env. 9km sur les 33 km de rives), principalement sur des bienfonds privés et dans des zones de protection de la nature.
2. **Réaliser les aménagements** nécessaires à assurer la qualité du sentier du lac
3. **Améliorer la signalétique** sur l'entier du tracé de La Tène à Vaumarcus (33 km)

## MOB\_A Optimisation du tracé et de la qualité du sentier du Lac

MOB\_A1 Optimiser le sentier du Lac dans les secteurs identifiés, en s'appuyant sur le droit de marchepied

MOB\_A2 Réaliser les aménagements complémentaires nécessaires pour assurer la qualité et la continuité du sentier du Lac



# Un tracé d'intention qui se réalise

## Plan directeur des rives Secteur Préfargier



**MOB\_A1** Optimiser le sentier du Lac dans les secteurs identifiés, en s'appuyant sur le droit de marchepied

**MOB\_A1\_1** Etudier la faisabilité d'améliorer le tracé du sentier du Lac près des rives des Tertres et effectuer une pesée des intérêts complète dans le cadre de l'établissement du PAC ICOP pour ce secteur.

**MOB\_A1\_2** Canaliser la pression du public en la dirigeant les promeneurs vers certains secteurs par quelques sentiers officiels et fermer les autres traces.

SAT / SPCH / Neuchâtel  
Rando / Com. de La Tène  
/ Propriétaires

Révision ponctuelle du  
sentier du Lac  
Applications du droit de  
marchepied  
PAC ICOP  
PDC chemins pour piét. et de  
rando. pédestre

# De la planification à la mise en œuvre

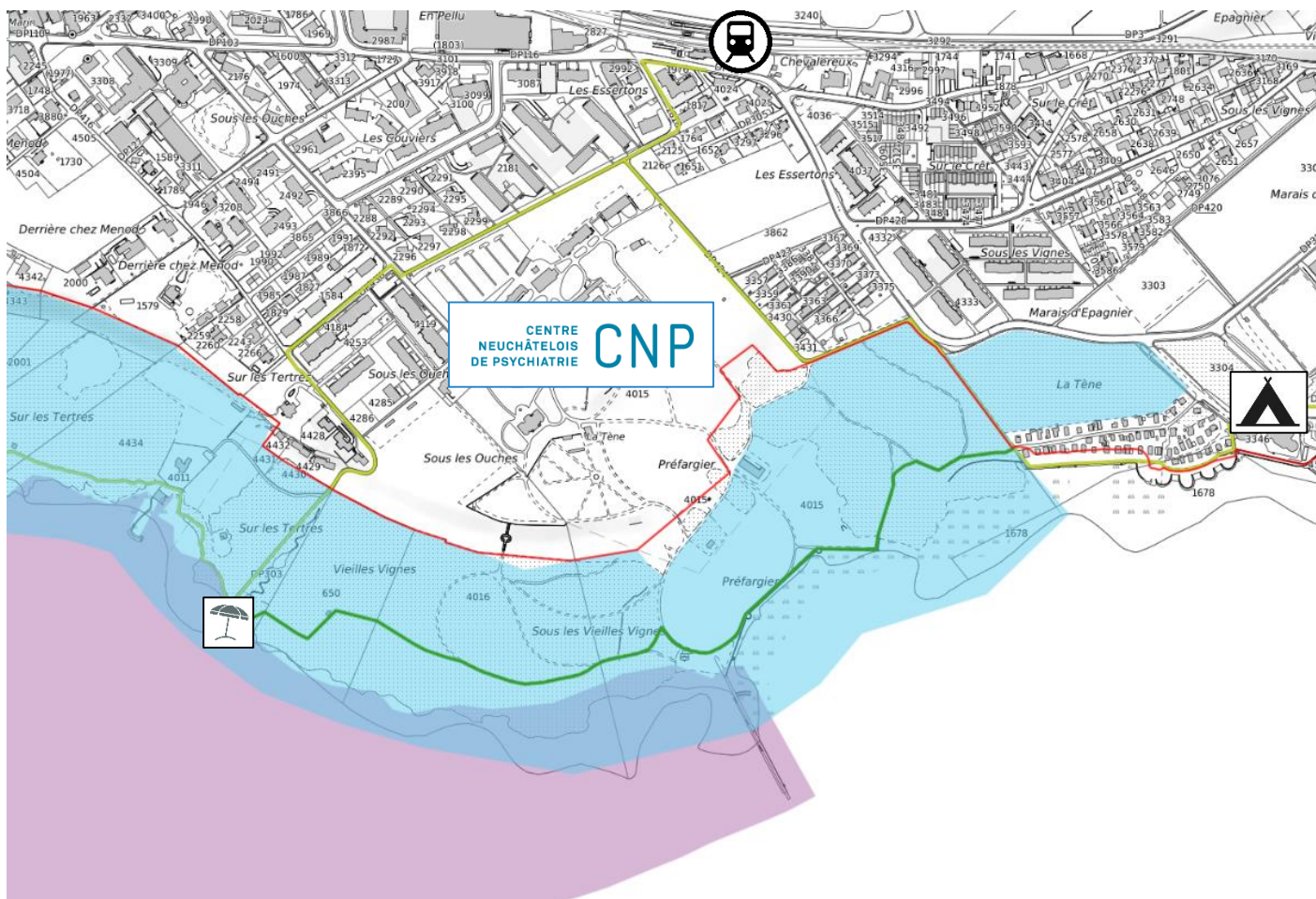
## Secteur Préfargier



Copyright : © 2012 Jean-Michel Zellweger



# Un milieu particulier




Zone hospitalière




Zones de protection de la nature

- Zones alluviales

 Inventaire fédéral des zones alluviales d'importance nationale

- Réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs

 Inventaire fédéral des réserves d'oiseaux d'eau, migrateurs d'importance nationale et internationale

- Espaces réservés aux cours d'eau et étendues d'eaux

 Espaces réservés aux cours d'eau et étendues d'eaux

- Inventaire cantonal des objets à protéger (ICOP)

- Zone de protection communale

Zones d'habitation et de tourisme à proximité du secteur Préfargier

# Une variété d'espèces présentes...

La forêt alluviale située à La Tène possède une valeur écologique importante.

Elle offre un gîte pour **les chauves-souris, les pics, les batraciens et bien d'autres habitants.**

**Littorella uniflora** est une espèce de plante menacée qui pousse sur les rives et qui est sensible au piétinement.



**Le blongios nain** est un petit héron migrateur qui se repose après un long voyage.

# Un projet cantonal co-construit avec les partenaires

La philosophie du projet vise à :

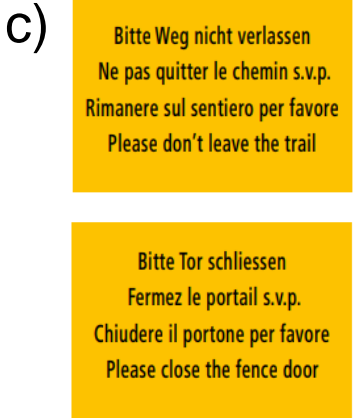
1. Baliser pour sensibiliser et guider les randonneurs (interdiction aux vélos et obligation de tenir les chiens en laisse)
2. Utiliser les chemins existants et réaliser des aménagements légers qui canalisent les randonneurs
3. Prévoir des mesures d'accompagnement au projet

# Une signalétique réfléchiée et mesurée

Neuchâtel Rando a balisé de manière à bien guider le randonneur tout en restant discret pour préserver le côté naturel de la balade. Aux entrées du site, le canton a développé une signalétique complémentaire pour avertir et sensibiliser le randonneur du comportement à adopter dans ce milieu.

## Types de panneau

- a) Panneaux de direction (Neuchâtel Rando)
- b) Panneaux d'information
- c) Panneaux d'information complémentaires
- d) Panneaux de sensibilisation



# Des aménagements légers avec des matériaux naturels indigènes

N°1 : **Sensibiliser** les randonneurs sur le milieu traversé et les règles



N°2 : **Guider avec une signalétique et des obstacles naturels** les randonneurs tout au long du sentier



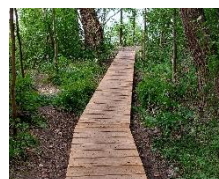
N°3 : **Mettre des potelets avec cordage** pour rappeler que la plage est réservée au CNP



N°4 : **Remplacer la passerelle** pour sécuriser le passage sur le canal de drainage



N°5 : **Installer un cheminement bois** pour protéger les zones humides (n°5)



# Des mesures conçues localement

- Travaux réalisés conjointement avec le CNP et le canton
- Mandataires ou indépendants mandatés basés sur Neuchâtel (planification, génie civil, graphisme, photographe, etc.)
- Matériaux naturels et indigènes : Bois provenant du canton, cordage en chanvre fourni par une entreprise locale



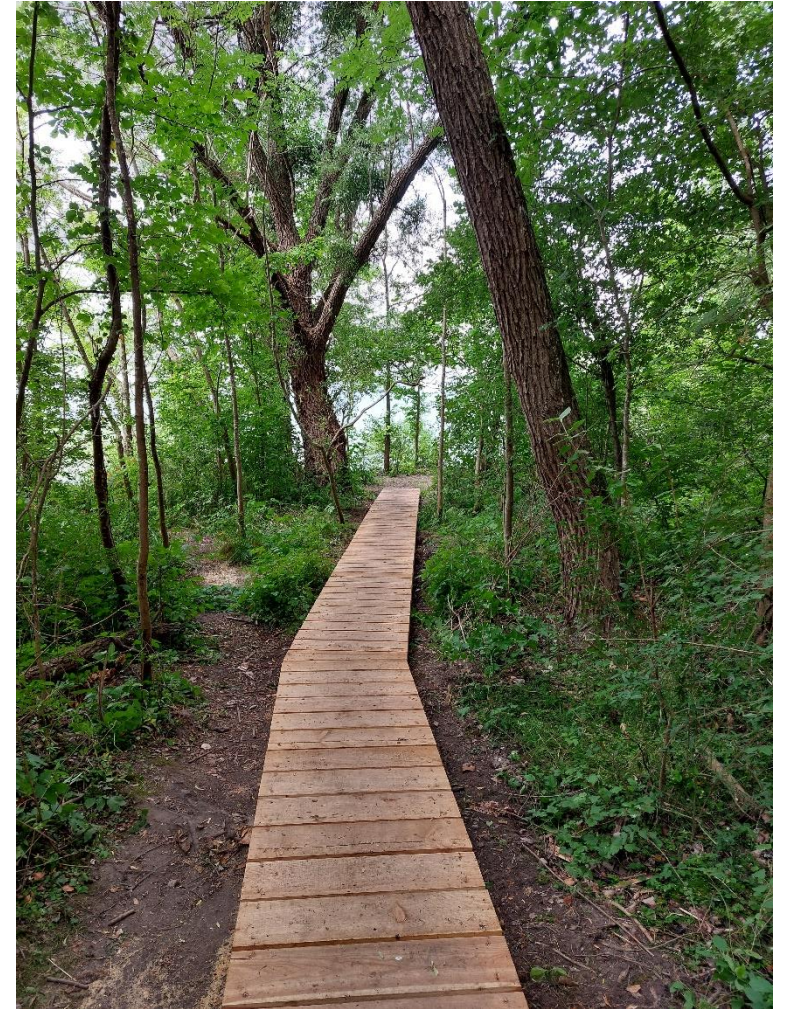
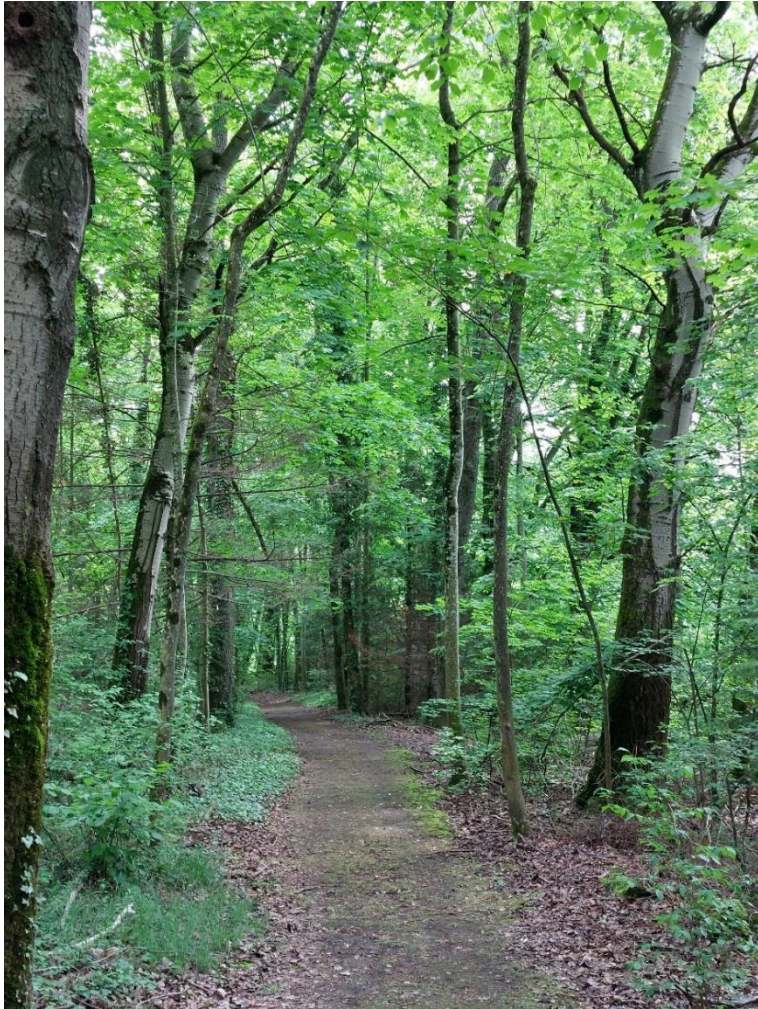
# Des mesures d'accompagnement pour pérenniser le projet

Deux bilans de suivi du projet sont prévus 1 an et 3 ans après l'ouverture.

Les bilans permettront :

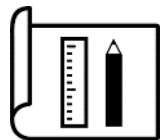
- ✓ d'identifier si des mesures complémentaires doivent être mises en place ;
- ✓ d'assurer de sa compatibilité avec le Plan d'affectation cantonal de la zone alluviale d'importance nationale qui sera élaboré d'ici fin 2024 et des mesures de revitalisation qui en découleront.

# Un nouveau sentier d'un kilomètre à découvrir dans le respect des lieux ...





# Planning intentionnel du projet global



**2022 – 2023 : ETAPE DE PLANIFICATION** (*Service d'aménagement du territoire*)

**Élaboration et consolidation des mesures**



**2023 – 2028 : ETAPE DE REALISATION** (*Service des Ponts et chaussées*)

**Projet d'exécution et travaux**

2023-2024 :

Réaliser le sentier du lac sur le secteur de la piscine du Nid-du-Crô (NE)

Améliorer la signalétique entre St-Blaise et La Tène

Dès 2025 :

Réaliser les autres secteurs en fonction des échanges avec les propriétaires

# Points-clés

- Le PD Chemins est un plan directeur sectoriel au sens de la loi sur l'aménagement du territoire. Il est liant pour les autorités cantonales et communales.
- Il est le fruit d'une collaboration active avec Neuchâtel Rando et d'une large consultation auprès des communes et des groupes d'intérêts.
- 14% du réseau pédestre sera amélioré, parmi lesquels 69 km de chemins supplémentaires, pour encore plus de plaisir, de découverte et de santé pour la population neuchâteloise et nos visiteurs !
- A terme, le réseau comptera 65% de revêtements naturels (+ 4.2 %), soit 91 km de sentiers de ce type de plus que dans le réseau actuel.
- Le PD Chemins est accompagné d'une demande de crédit de 3.5 millions de francs.
- Les mesures seront mises en œuvre par étape ces 10 prochaines années.

# Points-clés

- L'inauguration du premier tronçon sur le site de Préfargier d'une longueur d'environ 1km marque le début de la réalisation du projet d'optimisation du sentier du lac.
- D'ici 2028, sur la base du PDRives et en s'appuyant sur le droit de passage (art. 40 LPGE),
  - ✓ le sentier du lac sera optimisé sur 9 km
  - ✓ la signalétique sera améliorée sur l'ensemble des 33 km du sentier.
- L'optimisation du sentier du lac sur des propriétés privées repose sur une démarche collaborative avec les propriétaires.
- Afin que le passage sur des terrains privés et dans des milieux naturels de qualité exceptionnelle puisse demeurer, il est essentiel que les randonneurs respectent les lieux et les règles.
- Le canton a prévu des mesures de sensibilisation du public.